

Retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes

----- Formulaire de demande d'autorisation et d'évaluation des incidences propres à Natura 2000 (Arrêté préfectoral du 8 avril 2015)

À l'intérieur des sites Natura 2000, tout retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes est soumis à autorisation administrative accompagnée d'une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Ce formulaire permet de répondre à la question : le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation et les espèces et habitats d'intérêt communautaire d'un site Natura 2000 ?

Il doit être adressé à la **Direction départementale des territoires (Service eau et environnement)**.

La réalisation de travaux ne pourra être engagée qu'après autorisation administrative qui doit être délivrée dans les deux mois après réception du dossier. Au terme de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, le projet pourra être réalisé.

L'évaluation des incidences Natura 2000 se déroule en quatre étapes.

ETAPE 1 – Mon projet et le site Natura 2000 :

- Présentation simplifiée du projet
- Localisation et cartographie
- Étendue et durée du projet
- Zone d'influence du projet



ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

- Exposé argumenté
- Analyse détaillée des différents effets potentiels



ETAPE 3 : Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences, en cas d'effet significatif :

- Exposé des mesures d'atténuation ou de suppression



ETAPE 4 - Conclusion

La liste jointe en annexe vous permet d'identifier les structures animatrices des sites Natura 2000 des Deux-Sèvres pouvant vous accompagner et vous fournir les informations nécessaires pour remplir ce formulaire.

L'entretien nécessaire au maintien de la prairie n'est pas visé par cette évaluation des incidences s'il ne s'agit que d'un travail superficiel du sol.

1. Demande d'autorisation de retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes (arrêté du 8 avril 2015)

Coordonnées du demandeur :
Nom, Prénom :
Dénomination sociale :
N° PACAGE :
Adresse :
.....
.....
Téléphone :
Courriel :

Attention : la demande d'autorisation de retournement de prairies ne vous exempte pas des autres procédures existantes notamment celles liées à la PAC.

2. Évaluation des incidences Natura 2000

ETAPE 1- Mon projet et le site Natura 2000

1- Description de mon projet de retournement de prairies permanentes :

Localisation du projet :

Joindre une carte de localisation précise du projet (carte IGN au 1/25 000ème) faisant apparaître toutes les parcelles en herbe de l'exploitation en identifiant celle concernées par le projet ainsi qu'une copie du RPG du (ou des) îlot(s) concerné(s) par la demande de retournement.

Le projet est situé :

Commune(s) concernée(s) par le projet de retournement de prairies :

Lieu-dit :

N° ou nom du (ou des) site(s) Natura 2000 concerné(s) : (voir carte internet).....

Numéro d'îlot concerné :

Surface (en ha) totale de la parcelle :

Surface (en ha) de la parcelle en site Natura 2000 :

Surface (en ha) totale de la prairie prévue en retournement :

Surface (en ha) de prairie en site Natura 2000 prévue en retournement :

Types de prairies ou landes (selon déclaration PAC):

Prairie temporaire de plus de 5 ans Prairie permanente Landes

Mode d'exploitation de la prairie ou des landes :

Prairie pâturée Prairie fauchée Prairie pâturée et fauchée

Motivation du retournement de prairies :

Dans le cadre d'une dérogation :

Date de la demande :

Renouvellement de prairie Obtention de l'autosuffisance en céréales Mise en culture

Déplacement de prairie au sein du site Natura 2000 Oui Non

Autres cas

Précisez :

Date et durée prévisible des travaux de retournement :

Date précise si connue :

Ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

Printemps Été Automne Hiver Année :

Surface (en ha) totale de la parcelle :

Surface (en ha) de la parcelle EN Site Natura 2000 :

Surface (en ha) totale de prairie prévue en retournement :

Surface (en ha) de prairie EN Site Natura 2000 prévue en retournement :

Description des prairies concernées par le projet de retournement en site Natura 2000 :

N° de l'îlot PAC concerné :

Classement PAC de la prairie concernée : PN (Prairie permanente) PX (Prairie temporaire)

La prairie est-elle contractualisée en MAE ? OUI NON

Si oui, préciser la nature du contrat (PHAE2, MAEC,et nom de la mesure)

La prairie est-elle semée ? OUI NON Si oui, préciser la nature du semis :

La prairie est-elle fertilisée ? OUI NON Si oui, préciser la nature de l'engrais :

La prairie est-elle traitée chimiquement ? OUI NON

Si oui, préciser la nature du traitement :

La prairie est-elle en contact avec un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? :

OUI NON Si oui Nom du cours d'eau (si connu) :

La prairie est-elle en pente vers un cours d'eau, y compris cours d'eau temporaire ? :

OUI NON

La prairie est-elle inondée régulièrement ? : OUI NON

Présence zones humides sur l'îlot : OUI NON

Présence de mare(s) et/ou d'étang(s) * sur la prairie : OUI NON

Si oui, préciser le nombre :

La prairie est-elle drainée ? OUI NON

La prairie sera-t-elle drainée après le retournement ? OUI NON

Le retournement est-il accompagné d'un arrachage :

- de haies* OUI NON Si oui, préciser le linéaire arraché
- d'arbres OUI NON Si oui, préciser le nombre d'arbres arrachés

*** : ces éléments constitutifs des prairies ou des landes concernées par le projet de retournement doivent être localisés sur le RPG.**

Attention : Il est rappelé que l'arrachage de haie et les travaux de drainage doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences préalable spécifique, voire d'autres démarches réglementaires dans certains cas.

2- Description des enjeux d'intérêt communautaire du site Natura 2000 présents sur les parcelles ou à proximité des parcelles concernées par le projet

Il est fortement recommandé de contacter la structure animatrice du site Natura 2000 (voir liste jointe) et de joindre la copie des informations fournies.

Les espèces animales :

Avez-vous identifié des **espèces animales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON Ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

- Batraciens OUI NON Ne sait pas
- Insectes OUI NON Ne sait pas
- Reptiles OUI NON Ne sait pas
- Oiseaux OUI NON Ne sait pas
- Chauves-souris OUI NON Ne sait pas

Autres à préciser (écrevisses, etc.) :

Les espèces végétales :

Avez-vous identifié des **espèces végétales** d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON Ne sait pas

Si oui, la(les)quelle(s) ? :

Les habitats d'intérêt communautaires :

Présence d'habitats d'intérêt communautaire à l'emplacement ou à proximité du projet de retournement ? OUI NON Ne sait pas

Si oui, le(les)quel(s) ? :

ETAPE 2 – Analyse des incidences potentielles du projet :

Au regard des éléments de description indiqués ci-dessus, veuillez apprécier les incidences que votre projet de retournement est susceptible d'avoir sur le(s) site(s) Natura 2000 :

Cocher les incidences potentielles

- Destruction d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Dégradation d'un habitat naturel ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Destruction d'un habitat d'espèce (milieu de vie) ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000
- Perturbation de la réalisation du cycle d'une espèce ayant contribué à la désignation du(es) site(s) Natura 2000

Autres :

Si vous avez coché au moins une case ou rempli la rubrique « Autres » (ci dessus) à la page 4, vous devez compléter l'étape 3. Sinon, vous pouvez passer directement à la **CONCLUSION.**

ETAPE 3 – Mesures pour atténuer ou supprimer les incidences en cas d'effet significatif :

Si votre projet a des incidences sur les enjeux de conservation du(es) site(s) Natura 2000, vous devez l'accompagner de mesures visant à atténuer voire supprimer ces incidences. Les préciser :

.....
.....
.....
.....
.....

CONCLUSION

La structure animatrice du site Natura 2000 a-t-elle été contacté ?

Non

Oui Nom et prénom de la personne contactée :

Une évaluation des incidences doit être conclusive. Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet sur un ou des sites Natura 2000.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 concernés?

Je déclare que le retournement de prairie décrit ci-dessus n'aura pas d'incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Ce formulaire, accompagné de ses pièces jointes, est remis au service instructeur (DDT 79) et tient lieu d'évaluation des incidences et de demande d'autorisation au titre de Natura 2000.

Je déclare que le retournement de prairie décrit ci-dessus aura des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences doit être plus approfondie afin d'étudier en détail les incidences du projet sur le ou les sites Natura 2000. Un dossier plus complet doit donc être réalisé et transmis au service instructeur.

Dans tous les cas, je m'engage à attendre l'arrêté d'autorisation de retournement de prairie avant de réaliser les travaux. Le délai d'instruction de ma demande est de deux mois, conformément à l'article R.414-24 du code de l'environnement.

Fait à (lieu) : Le (date) :

Nom, Prénom :

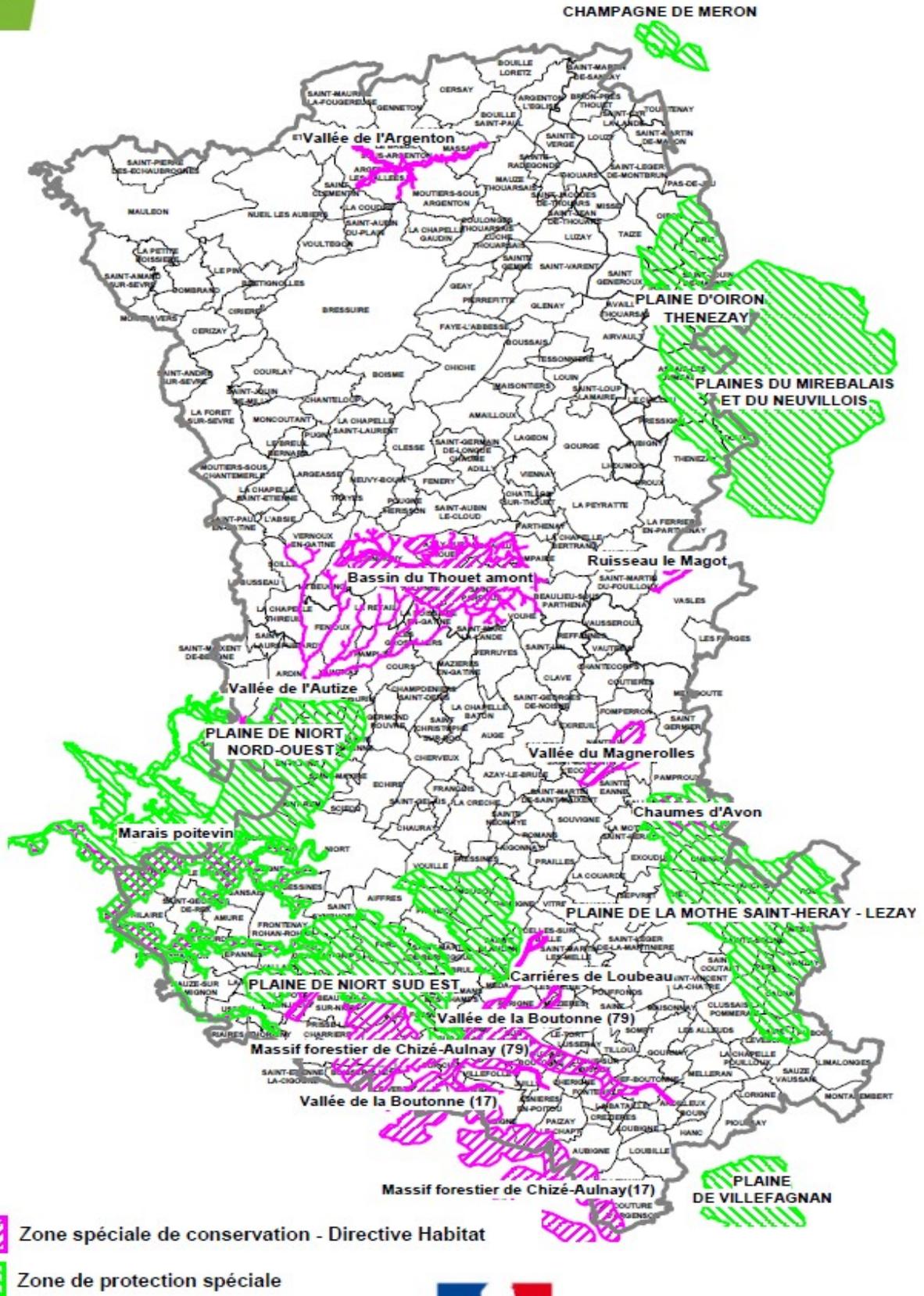
Signature

ANNEXES

- **Carte des sites Natura 2000 en Deux-Sèvres**
- **Listes et coordonnées des structures animatrices**



NATURA 2000 en Deux-Sèvres



- Zone spéciale de conservation - Directive Habitat
- Zone de protection spéciale



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Sources : DDT 79, Septembre 2012
Echelle : 1/550 000
DDT 79/O/Serveur carto/Documents WOR/Service/tdas/
Natura 2000 en Deux-Sèvres WOR

Liste des structures animatrices Natura 2000 pour le département des Deux-Sèvres

CPIE Gâtine-Poitevine

6 Rue du Jardin des Sens

79340 COUTIERES

Tel : 05.49.69.01.44

Sites en animation : **Ruisseau du Magnerolles et Ruisseau du Magot**

CREN Poitou-Charentes

Antenne des Deux-Sèvres

45 rue Villersexel - 79000 NIORT

Tel : 05.49.75.97.36

Sites en animation : **Carrières de Loubeau et Chaumes d'Avon**

Syndicat mixte de la Vallée du Thouet (SMVT)

26 Rue de la Grille

79600 SAINT-LOUP-SUR-THOUET

Tel : 05.49.64.85.98

Site en animation : **Bassin du Thouet amont**

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

Pôle Environnement et Développement Durable

27 Boulevard du Colonel Aubry - BP 90184

79304 BRESSUIRE Cedex

Tel : 05.49.65.99.59

Site en animation : **Vallée de l'Argenton**

SIAH de l'Autize et de l'Egray

20, rue de l'Epargne

79160 COULONGES SUR L'AUTIZE

Tel : 05.49.63.33.74

Site en animation : **Vallée de l'Autize**

Parc Naturel Régional du Marais poitevin

2 Rue de l'Église,

79510 COULON

Tel : 05.49.35.15.47

Sites en animation : **Marais poitevin (ZPS et ZSC)**

Syndicat Mixte de Bassin de la Boutonne (SMBB)

1 Cour du Pigeonnier

79170 PERIGNE

Tel : 05.49.07.82.68

Site en animation : **Vallée de la Boutonne**

Conseil départemental des Deux-Sèvres

Maison du Département - Mail Lucie Aubrac -

CS 58880 -

79028 NIORT Cedex

Tel : 05.49.06.79.79

Sites en animation : **Massif forestier de Chizé-Aulnay, Plaine de Niort Sud-Est, Plaine de la Mothe Saint-Héray – Lezay, Plaine d'Oiron – Thénezay.**